

L'association SEL'idaire soutient l'entraide et les liens avec tous les SEL qui le souhaitent pour les 31 ans en 2025, sans doute lors d'un grand rassemblement INTERSEL dans le secteur de Castres. Ainsi 2025 pourrait être une année porteuse d'un souffle nouveau, exceptionnelle en terme de visibilité nationale (et même au-delà !) des systèmes d'échanges locaux.

Notre aide peut être d'abord matérielle par l'apport d'un fonds en partie issu des rencontres INTERSEL de Romagne 2023 (2900€ complété d'un montant équivalent sur nos fonds propres antérieurs).

A la lumière de notre aide à l'organisation de Romagne 2023, nous pouvons encourager :

- La venue de sélistes et invités d'un peu partout, par une diminution de leur participation financière ;
- La présence d'intervenants apportant un bel éclairage sur la richesse d'un réseau d'entraide comme le nôtre et de belles perspectives quant aux tissages de liens nouveaux avec des entités proches dans l'esprit de leur fonctionnement ;
- La mise en œuvre de supports techniques (parfois un peu coûteux, même avec sobriété), qui facilitent la réalisation d'une communication de qualité et d'une certaine ampleur ;
- La poursuite corrélative de la réduction des frais de fonctionnement de l'association.

Par ailleurs nous souhaitons maintenir la gratuité des adhésions et de l'assurance pour les nouveaux SEL adhérents dans la période qui sépare leur adhésion de la fin de l'année civile 2025 en cours tout en conservant la grille d'adhésion forfaitaire pratiquée dans le mandat 2023-2024.

Enfin, nous souhaitons mettre en œuvre notre projet 2023-2024 en matière de contribution aux travaux de notre réseau par des sélistes engagés dans l'INTERSELidarité régionale. L'actualisation de notre guide pratique « SEL Mode d'Emploi » pourra être une excellente opportunité de travailler ensemble.

En conséquence de ces objectifs, voici quelques orientations budgétaires.

Budget prévisionnel 2024-2025. Orientations budgétaires

- Poursuivre la mise à disposition d'un accueil téléphonique et courriel aux adhérents mais sans recourir à un abonnement téléphonique (1^{er} contact, sauf urgence sinistre, par courriel).
- Garantir la gratuité aux SEL naissants pour l'année civile de leur adhésion en cours. Seule l'assurance mutualisée est à régler.
- Conserver le dispositif forfaitaire adhésion-assurance pour tous les SEL aux tarifs de l'année 2023-2024.
- Equilibrer nos comptes en rétablissant, pour le calcul des forfaits, une base moyenne par SEL adhérent couvrant toutes nos dépenses (12 000€ en prévision, dont une contribution de 2 900€ aux rencontres INTERSEL nationales). Sauf évènement exceptionnel et/ou imprévisible, ces forfaits correspondent à un coût inférieur à 0,70€ par SEListe assuré ou non, assurance mutualisée incluse.
- Maintenir la convention de coopération avec l'association CommunityForge qui, par son expertise informatique et son réseau de bénévoles concourt depuis plus de 10 ans à la communication entre les SEL

CONCLUSION :

Tout en réduisant au mieux toutes les dépenses de fonctionnement, nous gardons l'ambition de participer collectivement à un nouvel essor du mouvement des SEL en 2025, ancrés sur les valeurs énoncées dans notre charte commune.

Oui, « *la rencontre de l'autre vaut tout l'or du monde* », vive les SEL !

*L'équipe d'animation SEL'idaire 2023-2024
Axel, Camille, Claude, Daniel, Eric, Jackson, Marie-Annie*